

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 43 (1996)
Heft: 7-8

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E dito romand

Polémiques...

La PCi doit-elle, oui ou non, se livrer à des travaux d'utilité publique? C'est une question régulièrement soulevée, parfois avec raison, par la presse. Dernièrement encore, le «Nouveau Quotidien» a repris un article de «CASH», sous la signature d'Anton Ladner. En effet, comment peut-on prétendre que la PCi utilise, et à des prix exorbitants, de la main-d'œuvre qualifiée dont on prive l'économie, pour l'obliger à exécuter un travail non qualifié? Il est vrai aussi que lorsqu'il est question d'un exercice destiné à «gérer» des situations de catastrophe, le même genre de journaliste met en avant son contraire. Allez y comprendre quelque chose. C'est une façon de

polémiquer qui ressemble fort à de la pollution intellectuelle. Sur le fond, c'est un danger pour notre société car la dialectique utilisée, avec son cortège de «vérités» apparentes, contient un côté dogmatique que seul un groupuscule, comme le GSsA, peut mettre en avant à des fins purement politiques. L'intérêt de l'article tenait plus à la question soulevée, qui est une réelle préoccupation des responsables de la PCi dans la situation de crise traversée par le pays, que dans la malhonnête tentative d'y répondre.

Depuis longtemps, les collectivités publiques confrontées soit à la réfection de chemins pédestres, de places de jeux ou plus simplement encore, du nettoyage de lieux souillés par les intempéries, se posent la question de la justification d'une intervention de la PCi. Pour cela le circuit décisionnel est clair: ces travaux impliquent l'accord préalable des autorités communales et de l'Office cantonal de PCi (OCPC), qui étudient la situation du marché du travail, pour éviter toute situation de concurrence;

ensuite, ils doivent être conformes aux missions de la protection civile et répondre aux objectifs d'instruction fixés par l'OCPC; ils doivent se dérouler avec le support d'un cadre hiérarchique mettant en œuvre, autant que faire se peut, l'infrastructure de la PCi. De plus, les organismes locaux disposent d'un effectif dans lequel on retrouve tous les corps de métiers. Alors, parler de «travail médiocre» est une injure à l'égard de ceux-là mêmes qui exécutent un service d'instruction au profit de la communauté. Bref, il y a au moins une chose qu'Anton Ladner aura réussi: c'est à faire parler de lui. Il est coutumier du fait; en plus, ça marche. Alors, vive la démocratie et la liberté d'expression.

René Mathey

Un coup dur pour l'AVPC

Une année à oublier

Une quarantaine de personnes, dont beaucoup de représentants de communes, ont suivi les débats de l'Assemblée générale de l'Association vaudoise de protection des civils (AVPC). Jacques Michelot, sous-préfet de St-Claude (Jura français) et Michel Balsier, responsable PCi de la Préfecture du Jura (FR) étaient chargés de présenter la Sécurité civile française. Autre conférencier très attendu: le concepteur du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), le Dr Philippe Reigner.

RENÉ MATHEY

Comme l'a souligné Christiane Langenberger, présidente de l'AVPC, l'année 1995 a été une période grise. En effet, dans le courant 1994, de nombreuses factures sont restées impayées, ce qui a éveillé les premiers soupçons. La découverte a été une surprise de taille puisqu'il a bien fallu se

rendre à l'évidence: la trésorière avait purement et simplement pillé l'ensemble des comptes, causant un préjudice de Fr. 45 000.-, soit la quasi-totalité de la fortune de l'Association.

Prenant la «précaution» de falsifier les pièces comptables, l'ex-trésorière a remis des comptes apparemment en ordre; les vérificateurs n'y ont vu que du feu, d'autant que rien ne laissait présager un tel comportement. Après bien des péripéties (aveux complets devant le Comité de l'AVPC et le Juge Informateur), l'AVPC a décidé de porter plainte et c'est auprès du Tribunal correctionnel que l'ex-trésorière devra répondre d'abus de confiance et de faux dans les titres.

Pour Christiane Langenberger, très affectée par cette affaire, l'AVPC n'a pas grand espoir de retrouver cet argent. Jusqu'à ce jour, la responsable n'a remboursé que Fr. 1500.-.

Après délibération, le Tribunal a reconnu l'ex-trésorière coupable et l'a condamnée à quatre ans de prison, assorti d'un sursis conditionné au remboursement de la dette, à raison de Fr. 500.- par mois.

Forte baisse des membres

Comme si un pillage ne suffisait pas, une très forte baisse des membres est venue s'ajouter aux soucis de l'AVPC. C'est ainsi que l'association aura perdu 250 membres

durant le dernier exercice. Christiane Langenberger attribue cette forte régression à une forme d'égoïsme qui se propage dans la population. Le bénévolat ne paie plus, même si on peut aussi y voir un effet de la réforme qui a mis à mal les effectifs de la PCi. Sur le fond, Christiane Langenberger pense que la réforme aurait dû démarrer plus tôt, ce qui aurait évité certainement bien des critiques de la part des médias en concluant «je pense que nous avons touché le fond».

Tous ces éléments rendent la santé financière de l'AVPC extrêmement délicate, d'autant plus que le bénéfice prévu a fait place à un déficit de quelque Fr. 9700.-. De fait, la parution du journal prévu pour l'assemblée générale a été reportée, d'autant que le nombre d'annonceurs a diminué. Mais pour l'AVPC, le journal reste un vecteur d'idées important et il devrait être conservé.

Appel à l'ACVCS

Depuis quelque temps, l'AVPC a entamé des discussions informelles avec l'Association cantonale des cadres de PCi. Christiane Langenberger pense, en effet, qu'un regroupement des forces serait un avantage pour les deux associations. Après tout, la protection civile est l'affaire de tous. Il est vrai, et on le rappelle souvent dans les colonnes du Journal de la PCi, l'USPC et ses

sections cantonales constituent des interlocuteurs privilégiés pour les autorités à tous les niveaux. Or, depuis quelques années, on assiste à une dispersion des forces, due essentiellement à des réflexes de défense par ailleurs fort compréhensibles. Pourtant, sur le fond, «le public cible» de ces différentes associations est pratiquement le même. D'ailleurs, dans plusieurs cantons, ce sont les sections de l'USPC qui jouent le rôle de courroie de transmission auprès de l'Etat et de la population; les débats au sein des comités n'en sont que plus enrichissants. Finalement, l'institution en sort grandie; et c'est la population qui bénéficie du résultat des observations faites par les uns et les autres. On ne peut donc que s'associer à Christiane Langenberger dans sa volonté de vouloir éviter les dispersions de forces.

Au service de la sécurité

Jacques Michelot, sous-préfet de St-Claude a d'abord tracé un portrait rapide de la structure de la Sécurité civile française. Comme on le sait, l'ensemble des services gouvernementaux sont centralisés à Paris. Par délégation gouvernementale, c'est le préfet de département qui a la charge de représenter le gouvernement et qui est ainsi le supérieur de tous les services ministériels. Pour leur part, les préfectures dépendent du département de l'intérieur. Les premières traces authentifiées d'une Sécurité civile se retrouvent dans un édit du Parlement de Paris, en 1733 qui prévoyait d'étendre la gratuité des secours à tout le Royaume. Selon Michel Balsier, ce rappel justifie le côté à la fois historique et presque empirique de l'organisation des secours, puisque l'idée du Parlement de l'époque était de pousser les citoyens à

faire appel aux pompiers en cas d'incendie. Ce «concept» s'est ensuite étendu à toutes les grandes villes.

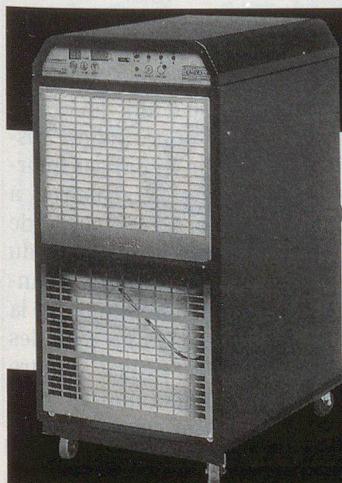
Placés sous l'autorité des maires, les pompiers étaient à ce moment des organismes communaux. Il faudra attendre jusqu'en 1955 pour que ces services, pour des questions d'organisation des moyens, deviennent départementaux. La création suivante a été celle d'un centre de formation unique, en matière de Sécurité civile pour l'ensemble des sapeurs-pompiers français. C'est ainsi que les pompiers sont devenus le premier maillon de la chaîne des secours. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dont la première avait vu la création de la Défense passive chargée de venir en aide à la population lors des bombardements, intervient un nouveau concept: celui de la protection civile. La définition qui lui est appliquée est la suivante: la protection civile sert à prévenir les risques de toute nature, protéger les personnes, les biens, l'environnement contre les accidents, sinistres et catastrophes. Dans ce concept de Sécurité civile, les sapeurs-pompiers sont totalement intégrés au système (qu'ils soient civils ou militaires). Centralisée au ministère de l'intérieur, la Sécurité civile gère l'ensemble des moyens qui pourraient être mis en œuvre lors d'un événement et opère toute l'année, 24 heures sur 24. Un certain nombre de moyens sont dits nationaux, dans la mesure où on ne les retrouve pas dans tous les départements. Par exemple, le Service de déminage, la mise à disposition de moyens aériens, ainsi que des unités militaires de la sécurité civile. Quant à l'aspect prévention, il est chargé de tous les aspects de planification des secours pour des catastrophes naturelles répertoriées ou technologiques. Un autre aspect est celui du développement et de l'élaboration de matériel

de secours. La formation tient une place centrale due à l'évolution des différents risques que l'on connaît (risques technologiques et aussi de certains loisirs). Le dernier volet est celui d'un développement européen et de l'échange international de la Sécurité civile.

En bref, sur le plan des effectifs et des moyens: la direction centrale regroupe 530 personnes, la Sécurité civile proprement dite, répartie sur un certain nombre de sites, regroupe 1400 personnes, 18 centres de déminages, une base des célèbres Canadair (28 avions) à l'aéroport de Marignane (lutte contre les feux de forêts), une vingtaine de bases d'hélicoptères sur l'ensemble du territoire, cinq unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile auxquels s'ajoutent les moyens logistiques dont plus de mille véhicules spécialisés. Pour la petite histoire, les sapeurs-pompiers étaient au nombre de 238 292 personnes.

En terme de coût de fonctionnement, l'ensemble des moyens nationaux représente un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 1,4 milliard de francs. Bien que très intéressante, on aura finalement beaucoup parlé de structure, de moyens, mais relativement peu d'exemples concrets. Par exemple, l'auditoire aurait certainement été intéressé de savoir comment se passe une intervention lors d'une catastrophe. Mais il est vrai aussi que notre grand voisin méritait d'être connu et, surtout que ce premier contact pris, que des rencontres s'établissent avec les membres de l'AVPC. Ce pourrait être là l'occasion d'une sortie intéressante.

Quant à l'intervention du Dr Reigner, nous ne la relaterons pas, dans la mesure où elle fait l'objet d'un article complet dans ces colonnes.



De l'humidité dans les abris?

- La nouvelle génération de déshumidificateurs d'air – automatiques, robustes, fiables
- 11 modèles pour toutes les applications
- Mesures gratuites de l'humidité
- Méthode éprouvée depuis plus de 60 ans

Krüger + Cie SA

1606 Forel VD, Téléphone 021/781 27 91

Münsingen BE, Grellingen BL, Gordola TI, Dielsdorf ZH, Weggis LU,
Zizers GR, Samedan GR, Siebnen SZ, Degersheim SG

Envoyez-moi une information détaillée
sur vos déshumidificateurs pour abris:

Nom:

Adresse:

NPA/Localité:
envoyer à: Krüger + Cie SA, 1606 Forel VD



KRÜGER

L'Association genevoise pour la protection civile (AGPC) a siégé à Plan-les-Ouates

Le comité réduit a fourni du bon travail

Même après avoir subi une cure d'amaigrissement, le Comité de la section genevoise de l'Union suisse pour la protection civile a beaucoup fourni durant l'année écoulée, ainsi que put le constater l'Assemblée générale de l'AGPC le 8 mai 1996 à Plan-les-Ouates. Durant la deuxième partie de cette soirée intéressante, Franklin Thévenaz présenta de manière impressionnante le travail du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe.

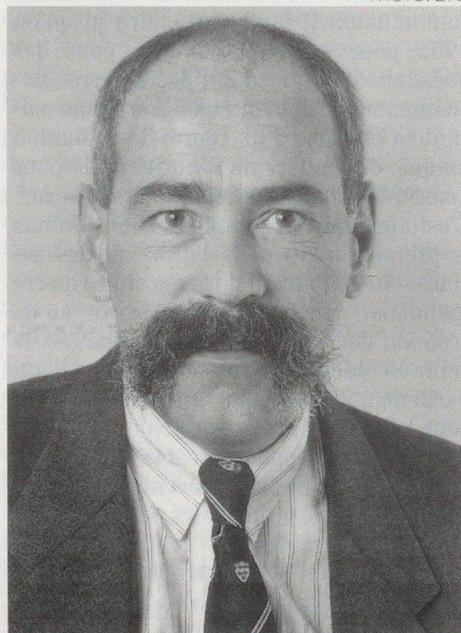
HANS JÜRG MÜNGER

Dans l'abri d'un centre moderne, celui de la voirie et du service du feu situé à Plan-les-Ouates, le président de l'AGPC, le conseiller national Jacques-Simon Eggly, relata dans son rapport annuel 1995/1996 des hauts et des bas de l'association:

«Le nouveau Comité a fait ses preuves après avoir vu se réduire le nombre de ses membres de 24 à 14. Maintenant, il ne se compose plus que de personnes qui ont directement à faire avec la protection civile.» Le président constata, au début de son rapport, que l'admission de nouveaux membres a eu des répercussions fructueuses sur le Comité qui s'attela immédiatement aux problèmes fondamentaux que la réforme de la protection civile avait imposés à l'association. Le président rappela qu'il a fallu d'abord définir la position que doit occuper l'AGPC, d'une part face à ses membres et à leurs attentes et d'autre part face aux instances chargées d'organiser la protection civile genevoise.

Selon Jacques-Simon Eggly, bien que l'information, tâche principale de l'association, ait gardé les mêmes proportions que par le passé, les ressources financières ont diminué considérablement à la suite de la réforme de la protection civile. Il faut imputer cette situation à la diminution du nombre de membres due à son tour à l'abaissement de l'âge limite de l'obligation à servir dans la protection civile comme aux restrictions budgétaires au niveau cantonal et au niveau communal qui ont eu une incidence importante sur les moyens dont peut disposer l'AGPC.

Le président Eggly expliqua les faits en ces termes: «Toute action d'information dépendant directement des ressources financières disponibles, il s'imposait d'entamer une réflexion tendant à une adaptation de notre activité à cette nouvelle situation. Ceci a conduit à la création d'un Groupe de



Le conférencier Franklin-N. Thévenaz.

travail «Marketing», travaillant en collaboration étroite avec la Commission des finances et la Commission d'information.» En outre, la Commission des finances avait été engagée lors de la nouvelle structuration du Comité et elle collabore encore étroitement au travail de la Commission d'information. A part le bulletin de l'AGPC et d'autres activités, citons que pour la onzième fois, l'association participait avec succès à la Foire de Genève, en collaboration avec le Service cantonal de la protection civile, en y tenant un stand qui présentait le sauvetage et l'aide en cas de catastrophe.

Les communes paieront-elles plus à l'avenir?

Après avoir adopté à l'unanimité le rapport annuel du président, les membres acceptèrent aussi les rapports annuels des commissions de l'information et des finances.

C'est le président qui lut le rapport qu'avait rédigé le chef de l'information Roger-A. Dick. Quatre numéros du bulletin d'information de la section ont été publiés en 1995. Rappelons que ce bulletin paraît depuis bientôt 30 ans. Dès le milieu de cette année, Joël Brack reprendra la rédaction, fonction qu'occupe actuellement Claude-Blaise Piguet.

En sa qualité de président de la commission des finances, Jean Naef exposa les

buts de sa commission. Le dialogue a été établi avec différentes communes en rapport avec la recherche de moyens financiers pour l'AGPC. Des mesures visant à l'augmentation du nombre de membres sont sur bonne voie. Jean Naef termina son rapport en ces termes: «Un bon marketing dépend de la suffisance des moyens financiers. Pour des raisons financières, nous ne pourrons probablement pas tenir notre stand traditionnel, si important au point de vue de la politique d'information, à la Foire de Genève 1996», nous dit Jean Naef en conclusion.

Retenons enfin trois élections au Comité: Olivier Cingria (succède à Antoine Gabella), Maurice Meier (succède à J.-P. Rothenschach) et Mme Andréa Engel (succède à Michel Pinault). Les autres membres du Comité ont été réélus par acclamation.

Points d'interrogation au sujet du nouveau Département de la Sécurité

L'auteur de ce rapport apporta ensuite à la section de Genève les meilleures salutations de l'USPC et les remerciements de l'organisation faîtière pour l'excellent travail fourni durant l'année écoulée. Marcel Gaille salua enfin l'Assemblée au nom de l'Office fédéral de la protection civile.

Il est maintenant connu qu'à l'échelon fédéral, l'armée et la protection civile feront ensemble partie du Département fédéral de la Sécurité qui va être créé. En principe, l'OFPC est déjà préparé à ce changement de Département; il est vrai qu'il faudra d'abord mettre au clair différentes questions. Il n'est pas judicieux de parler déjà, comme on le fait parfois, de nouvelles réformes de l'armée et de la protection civile alors que les réformes 95 de l'armée et de la protection civile ne sont pas terminées, conclut Marcel Gaille.

Le nombre des catastrophes a doublé!

En clôture de l'Assemblée, le Dr Franklin-Noël Thévenaz présenta de façon impressionnante et à l'appui de clichés de rétroprojecteur le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (ASC). Cette unité, qui est aussi connue du grand public de par ses interventions de sauvetage spectaculaires à l'étranger, fait partie de la Chaîne suisse de sauvetage (voir tableau) et dépend du Département fédéral des affaires étrangères. L'instrument Aide humanitaire de la Confédération entreprend d'une part des interventions directes et assiste d'autre part des organisations humanitaires, partenaires internationales et suisses. Il dispose de quatre moyens d'intervention: l'aide en personnel (par des membres de

l'ASC), les contributions financières, les livraisons de denrées alimentaires et de matériel. Durant les 25 dernières années, nous dit Franklin Thévenaz, le nombre des catastrophes, naturelles ou causées par la civilisation, a doublé. Dans le même espace de temps, les événements naturels tels que les séismes, les inondations, etc. sont devenus plus graves. Les catastrophes d'origine technique se répèteront, en particulier en Europe de l'Est, où les ouvrages industriels et producteurs d'énergie sont vieillis.

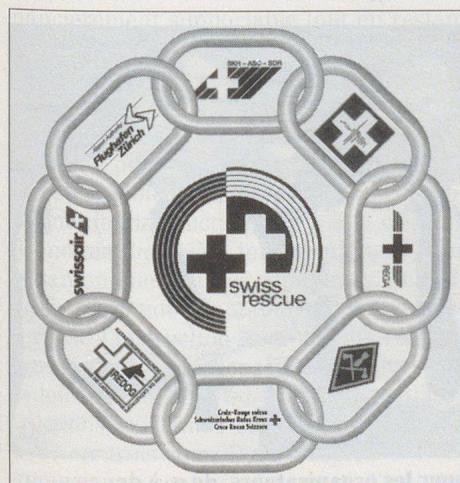
L'aide humanitaire de la Confédération fournit son aide à la requête du pays concerné resp. d'organisations partenaires ou offre directement son aide par l'intermédiaire des représentations suisses ou d'autres canaux.

Les interventions directes

consistent principalement en interventions réalisées par des membres du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (ASC). Aujourd'hui, le Corps compte plus de 1800 membres, dont 500 environ sont prêts à intervenir à long terme et cela dans les plus brefs délais. 1000 d'entre eux font partie, pour des raisons familiales ou autres, de la réserve. En outre, le Corps compte 300 anciens actifs.

Selon leurs activités professionnelles, les membres du Corps sont affectés à l'un des neuf groupes spécialisés.

Une intervention dure souvent plusieurs mois. Un engagement sur six dure entre six mois et une année. La disponibilité et la rémunération font l'objet d'un accord individuel dans lequel on applique un principe semblable à celui du régime des allocations pour perte de gain (APG). Dans le terrain, les membres du Corps sont au bénéfice des prestations de l'Assurance militaire. L'ASC n'offre pas d'emploi à long terme ni d'emploi fixe à ses membres.



Huit organisations partenaires font partie de la Chaîne suisse de sauvetage.

Assistance aux organisations partenaires
L'aide humanitaire de la Confédération soutient chaque année les programmes d'organisations internationales et d'œuvres d'entraide suisses dans plus de 80 pays, par des contributions financières, des livraisons de denrées alimentaires, du matériel ainsi que du personnel de l'ASC. Au cours des dernières années, les contributions en espèces en faveur d'actions de grande envergure et toujours plus complexes du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM) ont gagné en importance. Elles représentent aujourd'hui environ deux tiers du total des dépenses humanitaires de la Confédération.

Les domaines d'intervention

L'ASC est actif dans les quatre domaines que sont la prévention, le sauvetage, la survie et la reconstruction. Ce sont les travaux de sauvetage et de dégagement ainsi que l'assistance aux blessés qui ont la priorité. Une rapide estimation des dégâts et la mise sur pied de mesures de secours immédiats sont décisives pour la survie. En tant qu'instrument particulier de l'aide d'urgence, l'ASC a la possibilité de faire intervenir la Chaîne suisse de sauvetage. Celle-ci est spécialisée dans le sauvetage de personnes ensevelies après un tremblement de terre. Cette chaîne est formée dans sa totalité d'environ 100 personnes, de 18 chiens de catastrophe et de 16 tonnes de matériel. Elle peut opérer jusqu'à sept jours de manière autonome. Huit organisations partenaires en font partie:

- ASC: prend la décision d'intervenir, dirige les opérations et les finance
- Service Sismologique Suisse à Zurich (SSSZ): donne l'alarme
- Garde Aérienne Suisse de Sauvetage (Rega): récolte des informations et transporte l'équipe d'évaluation
- Société suisse pour chiens de catastrophe (Redog): met à disposition des équipes de recherche
- Armée/troupes de sauvetage: met à disposition des spécialistes pour les opérations de sauvetage
- Croix-Rouge suisse (CRS): met à disposition du matériel de secours
- Swissair: met à disposition un avion à grande capacité
- Direction de l'aéroport de Zurich: s'occupe des services logistiques tels que chargement, douane, etc.

Les activités de la Division Aide humanitaire et ASC sont financées par des fonds publics (impôts), c'est-à-dire par un crédit cadre séparé et approuvé par les Chambres fédérales.

Les sauveteurs s'unissent

La PCI à Lavaux-plus

rm. Présidée par Bernard Poffet, cette foire qui avait lieu traditionnellement à Cully a changé ses quartiers pour s'installer à Puidoux. Coup de chapeau aux sauveteurs, la REGA, les sapeurs-pompiers, le sauvetage laïc, les samaritains, une colonne de secours du CAS, la gendarmerie et la protection civile étaient les invités d'honneur des quelque 190 exposants du comptoir.

Placé au centre de la grande tente de la foire-exposition, un stand abritait la REGA, les sapeurs-pompiers du centre de renfort de Cully et les samaritains. Tout à côté, la protection civile de l'organisme intercommunal de Cully et de celui de Pully-Paudex présentaient divers films ainsi qu'une exposition. A noter que les sapeurs-pompiers ont prêté main-forte à la PCI



Roland Fornerod donne les dernières instructions avant l'engagement.

pour monter une passerelle de bois donnant accès à l'espace de la gendarmerie. L'idée du Comité de Lavaux-plus étant de rendre hommage à l'ensemble des sauveteurs de la région en leur donnant la possibilité de se présenter au public pendant les dix jours de l'exposition.

Une démonstration simple mais efficace

Dirigé et commenté par Roland Fornerod, le dynamique directeur de la base lausannoise de la REGA, un exercice découpé en trois phases devait démontrer les possibilités d'intervention des différents partenaires.

Débutant par une intervention conjointe de la gendarmerie et de la REGA, la pre-



Après le briefing à terre, l'Agusta emmène le médecin sur le lieu d'intervention.

mière partie simulait une intervention héliportée lors d'un accident de montagne et l'évacuation des blessés. Un premier vol, succédant à une analyse de situation effectuée conjointement par la gendarmerie et



Un exercice difficile dans ces décombres «d'opérette»...



L'Ifex en action...



Donnée d'ordre précédant l'intervention de la section de sauvetage de Montreux.

l'équipe REGA, permettait d'emmener sur une colline avoisinante, à portée de vue des quelque 400 spectateurs, des guides-sauveteurs du Club Alpin Suisse, chargé d'assurer et de guider le sauvetage proprement dit. Dans un deuxième temps, l'Agusta A-109-K2 emmenait le médecin sur place, en l'occurrence féminin. Il est à noter d'ailleurs que 70% des médecins collaborant avec la REGA sont des femmes et travaillent au CHUV. Pour gagner du temps les week-ends qui sont «traditionnellement» des jours chargés, les médecins de garde logent à la base lausannoise de la REGA à la Blécherette. C'est en quelques minutes que le rapatriement des blessés était achevé.

La seconde partie devait permettre à la PCi, soit une partie de la section de sauvetage de Montreux, de montrer un engagement des hommes et le déploiement du matériel sur une prairie. Quelques troncs, ferraille et béton avaient été disposés pour simuler une intervention dans des décombres. Imaginez la difficulté d'une telle démonstration, juste derrière celle, spectaculaire aux yeux des spectateurs, de l'engagement de l'hélicoptère. Mais celle-ci a été conduite avec un tel dynamisme qu'elle a

remporté, pourquoi ne pas le dire, un franc succès accompagné de vigoureux applaudissements. A propos de la PCi, Roland Fornerod mettra prochainement sur pied un cours destiné à des instructeurs, pour leur permettre de travailler les consignes particulières du transport de charge dans un environnement impliquant des hélicoptères.

Un troisième temps simulait l'intervention des sapeurs-pompiers lors d'un incendie de voiture. Ceux-ci sont intervenus avec un tonne-pompe et l'Ifex (sorte de canon à air comprimé) qui permet, avec les précautions d'usage, de littéralement étouffer le feu.

Pour couronner le tout, après ces différentes phases, tous les partenaires offraient un rafraîchissement aux spectateurs, ce qui a permis de nouer des contacts intéressants y compris au Sauvetage de Cully-Villette qui avait même placé une de ses unités de sauvetage sur une remorque.

Le public a été ravi; cet exercice a duré à peine plus d'une heure, sans temps mort et en toute simplicité. On aimerait voir plus souvent de telles démonstrations lors d'expositions régionales telle que celle de Lavaux-plus.



Satisfaction pour les organisateurs, de g. à dr.: Jean-Claude Budry, chef OIPC de Cully et Philippe Schmid, suppléant de l'OIPC Pully-Paudex.

PHOTOS: RAININFO, PULLY

Berne: en route pour l'an 2000

Tramelan: rapport des chefs OPC

Tous les chefs OPC de la région franco-phone du canton de Berne s'étaient donné rendez-vous à Tramelan pour recevoir le «Manuel de la protection civile». Cette présentation a été rehaussée par la présence d'Alfred Jenni, chef de l'Office de la sécurité civile du canton de Berne (OSEC).

De g. à dr.: Alfred Jenni, chef de l'OSEC, Gabriel Rais, insp. d'arrondissement et Angelo Chapatte, administrateur du CIR de Tramelan.

En même temps que la remise du Manuel de la protection civile, il s'agissait aussi, pour Gabriel Rais, inspecteur d'arrondissement, de dynamiser «ses» troupes en leur montrant, à l'aide d'un rapport stratégique, que la PCi bernoise mettait bel et bien le pied dans le XXI^e siècle.

«L'avantage d'avoir un peu tardé à structurer la PCi dans le canton de Berne, relève malicieusement Gabriel Rais, est d'avoir pu profiter des expériences déjà faites dans d'autres cantons, de s'être donné le temps de préparer des documents complets, et ainsi de pouvoir passer directement au stade de l'application des directives de la réforme.» Il y a quelque temps déjà, dans le programme visant à assainir les finances du canton de Berne, établi par le Conseil exécutif, la Direction de la police et des affaires militaires a été chargée d'une étude approfondie de tout le domaine de la PCi. Cette étude a abouti sur huit mesures stratégiques. Elle permet de mettre en place une PCi du canton «allégée», financièrement supportable tout en restant crédible. Le document contenant ces mesures a d'ailleurs été présenté à l'ensemble des communes du canton en mars 1996. Sans entrer dans le détail des mesures préconisées, on peut dire qu'elles visent à une redistribution des compétences dans le domaine de l'instruction, avec, à la clé, une économie financière importante tant pour le canton que pour les communes. Cela signifie aussi une adaptation de l'infrastructure de l'instruction aux effectifs réduits, ainsi qu'aux nouvelles tâches dévolues par la loi. Concrètement, les 12 régions d'instructions existantes seront donc réduites à 6, en trois ans. Dans l'esprit, ces six «nouveaux» centres régionaux d'instruction deviendront des centres de compétences. Subtil distinguo, qui signifie que le re-



PHOTO: RMHINFO, PULLY

groupement du personnel permettra de professionnaliser l'instruction tout en offrant des prestations de service coordonnées pour la PCi et les organisations partenaires (services de défense, samariants, etc.), afin de régler, par exemple, tout le problème des exemptions, mais aussi celui qui est lié à la formation. Parallèlement, tout un arsenal légal devra encore régler les problèmes touchant aux interventions en cas de catastrophe et de guerre. Ce qui devrait être fait dans un délai de deux à trois ans.

L'adoption de ces mesures permettra aussi un regroupement des organisations de PCi (régionalisation dans d'autres cantons), et la création, par l'intermédiaire des centres de compétences, des sections de sauvetage qui font actuellement cruellement défaut, par un manque chronique d'effectifs.

Un nouveau manuel

La réforme 95 a provoqué la création d'un nouveau système d'information de l'administration cantonale, connu sous le nom «d'information systématique des communes bernoises (ISCB)». Traditionnellement, l'ancien office cantonal informait les communes et les OPC à l'aide de lettres circulaires et autres communications. Cette avalanche de papiers, au demeurant nécessaire, devenait lourde à gérer. Chaque nouveau responsable se devait d'ingurgiter une somme incroyable de papier, sans compter l'élimination de tous les doublons et autres papiers périmés. C'est ainsi que naquit l'idée d'un manuel. Celui-ci réunit maintenant l'ensemble des directives dans un seul document qu'il est facile de mettre à jour. Mais son principal avantage réside dans le fait qu'il garantit l'unité de doctrine pour l'ensemble des OPC.

Un mot sur l'ISCB

On l'aura compris, un seul manuel ne résout pas tout le problème de l'information de l'OSEC. C'est là qu'intervient l'ISCB. Celui-ci est structuré en deux canaux. Le premier a trait à «l'information de l'OSEC» à destination des autorités politiques des communes (mais en partie il intéresse aussi les OPC); il est complété par des communications particulières aux OPC et aux chefs des offices de communes. Ce système est complété par des rapports touchant les chefs OPC et des rapports techniques. Cette base de donnée à destination des communes a trait surtout aux menaces, à l'organisation de la défense générale, à la gestion des situations extraordinaires avec toute la problématique de l'organisation communale de secours avec un chapitre particulier traitant de la PCi et de son organisation et fonctionnement.

Le second est constitué par le «manuel» dont il est question ci-dessus; il est appelé: «directives OSEC». Il touche essentiellement les OPC avec les contraintes liées à leur gestion (hommes et matériel).

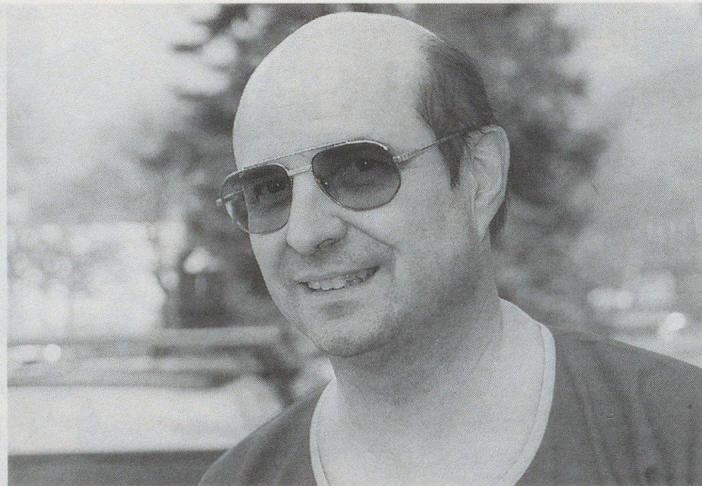
Un autre manuel est tout aussi important. Il s'agit de l'intervention en cas de catastrophe. Conçu avec la même systématique et le même souci d'efficacité que celui de la PCi, il a été réalisé conjointement par l'office de la sécurité civile et une commission technique émanant de l'association des chefs OPC. Ce manuel existe aussi sous une forme informatique; il est déjà opérationnel dans une cinquantaine de communes. Un mot encore: la version alémanique est en vente, à l'usage d'OPC d'autres cantons.

Quant à l'information, elle fera aussi l'objet d'un traitement particulier. Le canton attend la sortie du manuel qui sera édité par l'OFPC.

Le Dr Ph. Reigner:
«... le SMUR,
c'est l'hôpital qui sort
de ses murs.»

Une «vieille» histoire

L'homme du «SMUR»



rm. Opérationnel depuis 1992, le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), c'est d'abord l'histoire d'un homme: le Dr Philippe Reigner, anesthésiologue FMH à l'Hôpital d'Aigle. Ce système a essaimé un peu partout en Suisse romande, sous une forme ou sous une autre et maintenant même en Suisse alémanique. On peut affirmer qu'il s'agit d'un maillon essentiel dans la chaîne des secours. «Ce sont la réanimation et les soins définitifs administrés durant l'heure qui suit l'atteinte corporelle qui donnent les meilleures chances de survie» (Concept de l'Heure d'Or de R. A. Cowley).

D'abord, l'homme impressionne par son calme. Sa voix, douce mais ferme, donne immédiatement confiance. Il n'aime pas trop parler de lui. Les compliments n'inspirent qu'un sourire à cet humaniste, tant il est persuadé que ce qu'il a réalisé n'est finalement qu'une pierre à l'édifice des secours à apporter à ceux qui souffrent, et qu'il reste encore tant de choses à faire. Il y a vingt ans, alors qu'il était médecin assistant en neurochirurgie, en anesthésiologie ensuite, commente Philippe Reigner, l'idée est partie d'un constat, dans ce qui était encore l'Hôpital cantonal. «Jeune médecin, j'ai vu arriver, avec désespoir, des patients en état catastrophique. A tel point critique d'ailleurs, que même les techniques les plus évoluées pour l'époque ne permettaient trop souvent pas de les «récupérer». En ce temps-là, Philippe Reigner avait déjà connaissance des efforts déployés par les SAMU français, ainsi que toute la philosophie qui entourait le système. Il s'agissait d'aller vers le patient, avec des moyens médicalisés, afin d'améliorer leur état directement sur le lieu d'un accident et de les mettre en condition de porter les agressions dues au transport.

«Si notre pays bénéficie d'une excellente infrastructure au niveau des hôpitaux, il manquait pourtant la qualité de la prise en charge avant l'hôpital. Cela s'explique, poursuit Philippe Reigner, par le fait qu'on estimait volontiers qu'il n'était pas nécessaire de prévoir un dispositif supplémentaire, puisque la proximité des hôpitaux faisait qu'en vingt minutes, un patient pouvait être à l'hôpital. C'était oublier tous ceux qui sont incarcérés dans un véhicule, ceux qui font un malaise au cinquième étage d'un bâtiment sans ascenseur, etc.; il faut bien dire que sans prise en charge médicalisée ces gens sont quasiment condamnés. C'est pourquoi j'ai cherché à appliquer cette «médecine au pied de l'arbre», comme le disait le fondateur des SAMU français, Louis Lareng.»

Développer un nouveau concept

Pendant longtemps, la région Vevey-Montreux a cherché un système de renforcement des ambulances, avec tantôt un médecin assistant, une infirmière anesthésiste, par exemple, mais, poursuit Philippe Reigner, ce n'est pas tout à fait la même chose. En effet, pour faire de la médicalisation d'urgence, il faut de l'expérience, car le temps de réaction est extrêmement important. S'agissant de sauver la vie, c'est-à-dire sauver les fonctions vitales, la réflexion est limitée à une analyse de situation très rapide et le traitement doit être immédiatement efficace. Il faut donc des professionnels.

Schématiquement, trois systèmes de médicalisation ont cours: stationnaire, «Aller chercher» et le Rendez-vous primaire (RDVP). Le système stationnaire comprend une ambulance d'urgence dotée du personnel, médecin compris, et de l'équipement de réanimation permettant des soins médicaux d'urgence, le tout basé en permanence à l'hôpital (par exemple: Cardio-

mobile de Genève). Dans le mode «Aller chercher», l'ambulance fait un crochet par l'hôpital pour prendre le médecin avant de se rendre sur le lieu de la détresse. Ce système est d'emblée conçu avec une perte de temps incompressible et peut être donc délétère.

Le système du RDVP comprend une ou plusieurs ambulances et un véhicule d'intervention médicalisé (VIM); véhicule prioritaire acheminant le médecin d'urgence et son matériel de réanimation. Le VIM ne transporte pas de patient. Lors d'un appel d'urgence, les deux modules sont alertés simultanément et convergent de manière autonome vers le lieu de l'événement.

On voit donc immédiatement l'avantage du système du rendez-vous, par l'indépendance du médecin d'urgence et du matériel de réanimation, d'avec l'ambulance proprement dite. Et puis, comme aime à le dire Philippe Reigner: «C'est l'hôpital qui sort de ses murs.»

Parmi les avantages du RDVP, Philippe Reigner en relève les quatre plus importants:

- le RDVP dissocie les modules médicalisé et de transport, d'où une indépendance des moyens offrant souplesse et gain de temps. Dans sa forme la plus simple, où le médecin est seul à bord du véhicule, cela offre aussi la possibilité d'effectuer les piquets à domicile ou ailleurs dans le secteur;
- un seul véhicule sera équipé avec du matériel spécifique, d'où un important facteur d'économie;
- le système permet une meilleure gestion des alertes. En effet, lorsque les ambulanciers sont sur place avant le médecin et que la situation est moins dramatique que l'urgence ne le faisait suspecter, le véhicule médicalisé peut être décommandé par radio;
- enfin, un véhicule d'intervention médicalisé renforce plusieurs services de secours d'une même zone: les services officiels, les services privés ainsi que les sapeurs-pompiers lors de certaines interventions.

Il y a peut-être encore une autre analyse que l'on peut faire, par rapport au recul et aux expériences déjà réalisées avec le système SMUR. On sait, depuis des années, que le canton est surdoté en moyens hospitaliers. Sans entrer dans une querelle de chapelle, on pourrait aussi dire que certains hôpitaux ne devraient pas craindre une modification de leur prise en charge, puisque le concept SMUR permet d'améliorer la prise en charge préhospitalière, et d'assurer un transport adéquat et de bénéficier ainsi des conditions qu'offrent les hôpitaux dans leur diversité. On sait, selon des statistiques allemandes, que la prise en

charge médicalisée (préhospitalière) permet de réduire le temps d'hospitalisation, notamment dans les unités de soins intensifs de l'ordre de 25 à 50 %. C'est loin d'être négligeable.

Le temps du doute

Voilà pour le système. Par contre, de l'idée à la réalisation, il a fallu un certain temps... Même si le concept développé présentait d'indéniables qualités d'efficacité et d'économie, le plus dur restait à faire: convaincre par l'exemple.

Cette période a été d'autant plus difficile que Philippe Reigner était regardé comme une curiosité. Comme tous les précurseurs, ceux-ci subissent des pressions souvent intolérables, même parmi certains de leurs pairs. Finalement, afin de démontrer la justesse du raisonnement (dont les preuves d'efficacité avaient été apportées par les expériences faites, il est vrai, à l'étranger...), le Dr Reigner décide de renoncer à une partie de son travail à l'hôpital, pour se consacrer au SMUR ainsi qu'à la promotion de l'idée ainsi que de tout l'aspect de la formation des médecins (civils et militaires, puisqu'un bloc d'une semaine, concernant la médecine de guerre et de catastrophe, est maintenant intégré dans la formation des officiers sanitaires), ambulanciers et autres sapeurs-pompiers. C'est un atout important, puisque tous les intervenants auront la même unité de doctrine dans l'intervention.

Plongeant ensuite dans ses économies, le Dr Reigner décide de transformer et d'équiper son véhicule personnel. Près de Fr. 100 000.- ont ainsi été investis, sans aucune aide des instances officielles, pas plus que de celle de l'hôpital d'Aigle. Pendant pratiquement trois ans, malgré inauguration en grande pompe, félicitations et congratulations de près de 250 personnes, le SMUR a fonctionné dans toute la région de façon quasi bénévole.

Par contre, l'idée a essaimé, notamment à Lausanne. Selon Philippe Reigner, l'activité est non seulement très élevée (24 heures sur 24), mais bénéfique, grâce aux compétences qu'a développées la Brigade sanitaire de la police municipale. De plus, le canton de Vaud bénéficie d'une couverture médicalisée aérienne par la REGA. Neuchâtel emboîte également le pas et il est réjouissant de constater que d'autres régions vont suivre, comme Zurich, Winterthour, St-Gall.

Le temps de la «reconnaissance»

En juillet 1993, une association, sous le nom de Centre de Renforcement Médical (CRM) du Chablais, a été créée. Celle-ci

permet, entre autres, d'exercer de manière intercantonale grâce à la création d'un deuxième SMUR à Monthey, et de prendre en charge le renouvellement du matériel. Enfin, après de longs mois de négociations, le système a été reconnu par les assurances.

Cette association, sous la forme de ce CRM du Chablais, s'est voulu d'emblée être un complément au Service de garde assuré par les médecins de la SVM (Société Vaudoise de Médecine) ou de la Société médicale du Valais. Mais surtout, l'association a permis de réunir tout ce qui compte comme bonne volonté, bonne volonté qui s'est aussi manifestée par des dons. Le SMUR est donc aussi à la disposition des médecins praticiens de garde pour les seconder et renforcer leur action lors de situations

suisse de sauvetage (IAS) qui donne les moyens de coordonner, centraliser et diffuser les différentes doctrines. L'IAS est aussi l'interlocuteur des autorités sanitaires, et notamment la CDS (Conférence des directeurs de santé).

Citons encore quelques chiffres, tirés du rapport annuel 1994 qui montre, à tout le moins, la justesse du raisonnement. Le Chablais vaudois et valaisan a vécu 123 interventions médicalisées (26 en Valais et 97 sur le territoire vaudois). On a recensé 99 accidents et 24 cas de maladie. Ces 123 interventions ont permis de secourir et soigner 132 victimes; lors de celles-ci la présence médicale a été nécessaire dans 90 cas (73,2 %), souhaitable 20 fois (16,2 %) et pas nécessaire dans 13 cas (10,6 %). □



Le matériel de première urgence doit être facilement atteignable.

délicates et difficiles. Le système de secours repose sur trois piliers: une alarme centralisée, le 144 qui s'étendra progressivement à tout le canton, un centre de formation (Centre Fernand Martignoni, à Pully), formant les ambulanciers mais aussi les médecins d'urgence, les SMUR constituant le troisième pilier. Il faut souligner que pour être efficaces, les intervenants ne devraient pas se situer à plus de 15 minutes du lieu de l'événement.

L'Association suisse des médecins d'urgence (200 médecins) travaille à la promotion de l'idée ainsi que l'Association suisse des ambulanciers professionnels; chaque année, se tient un congrès suisse de médecine d'urgence (qui se tiendra à Montreux en septembre prochain). L'Interassociation

NEUKOM

**Mobilier pour
centres de
protection civile**

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 33 05

Brief historique

Le «CRI» de Tramelan

Ces derniers mois, et dans le cadre de la fermeture d'un certain nombre de centres d'instruction du canton de Berne, des rumeurs faisaient part d'une fermeture possible du Centre d'Instruction Régional de Tramelan. Protection civile l'a visité en compagnie d'Angelo Chapatte et d'André Ducommun, chef de l'instruction.

Enchâssé dans son écrin de verdure, Tramelan est une petite ville plutôt calme, située à 930 m d'altitude. Elle fait partie du district de Courtelary. Comme toutes les villes et bourgades de l'arc jurassien, dont l'activité a été longtemps basée sur l'horlogerie, elle a subi des fortunes diverses.

C'est le 25 février 1178 que l'on trouve la première trace de «Trameleins» dans un acte officiel, au temps des Evêques de Bâle. Longtemps après, en 1815, Tramelan signe un Acte de Réunion au canton de Berne. Une bonne partie du village et de son église prend feu en 1839. C'est à partir de cette date que le temps s'est accéléré. Le développement de l'industrie horlogère a provoqué un accroissement considérable de la population, accompagné d'ailleurs par la construction du chemin de fer (1884). Après les années troublées de 1914 à 1945, qui marqueront aussi un recul assez net des habitants, ce sont les «trente glorieuses», comme on les appelle dans la région. ESSOR très rapide de l'horlogerie, avec un développement de l'industrie des machines. A nouveau on note une forte augmentation de la population. La fusion des communes de Tramelan-Dessus et Tramelan-Dessous intervient en 1950. En quelques années, plus de quarante entreprises horlogères vont disparaître. Cette période douloureuse de mutation verra tout de même l'implantation d'industries nouvelles comme, par exemple, le décollage et l'électronique.

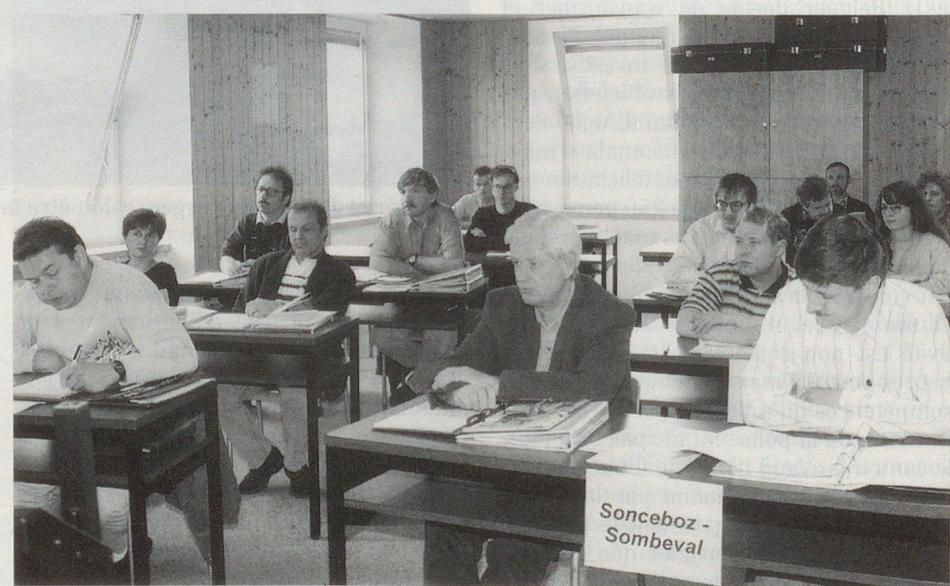
Finalement, qu'importe tous ces événements; ils n'arriveront pas à décourager cette population au caractère bien trempé. Et c'est avec confiance que les Tramelots misent sur leur avenir. Actuellement, Tramelan compte environ 4500 habitants dont une population active de 2200 personnes. Trente-quatre entreprises industrielles sont implantées sur le territoire communal, accompagnées de 180 autres (commerces, assurances, banques, etc.). Il subsiste encore soixante-cinq exploitations agricoles.

Tramelan dispose de plusieurs atouts. Plusieurs écoles, ainsi qu'un centre de perfec-

André Ducommun:
«Il est sympa
mon centre, non?»



La piste d'exercice dans les hauts de Tramelan.



Des salles de cours claires et bien aménagées.

tionnement pour adultes sont là pour traduire cette foi dans des temps meilleurs. A propos, le Centre Interrégional de perfectionnement pour adultes (CIP) est une des dernières grandes réalisations de Trame-

lan. Construit en 1991, le CIP est une institution publique, rattachée à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Il offre un espace parfaitement adapté à la formation continue, au recyclage, au per-

fectionnement, etc. Le CIP met à disposition une infrastructure exceptionnelle avec hôtel, restaurant, neuf salles de réunions, une salle d'exposition, un auditoire parfaitement équipé. Bref, tout ce qu'il faut pour développer et favoriser la réflexion et cultiver les ressources humaines.

Le CRI

Le Centre Régional d'Instruction de Tramelan est né de la rencontre d'instructeurs Samaritains et du Feu, raconte André Ducommun, qui cherchaient un lieu pour l'instruction. C'est Tramelan, qui a mis presque spontanément à disposition des locaux ainsi qu'une place d'exercice, qui a été choisi.

Ce centre a fonctionné un peu plus de vingt ans sous l'égide de la commune de Tramelan. Sous l'impulsion du canton et de son service de protection civile, un syndicat de communes (48 communes francophones, représentant environ 40 000 habitants) a repris le flambeau en 1989.

Le CRI est logé dans une ancienne école. Grâce à l'aide du syndicat de communes et à quelques subventions, mais surtout à l'aide bénévole d'instructeurs auxiliaires, se rappelle André Ducommun, qui ont travaillé pendant leurs loisirs, le bâtiment a été transformé et complètement réaménagé.

Un centre imbattable!

La modestie des conditions de logement qui, selon les participants, ne nuit pas à l'instruction, font du CRI un lieu de formation idéal, qui offre des conditions imbattables sur le plan qualité-prix. En effet, le coût actuel ressort à Fr. 3.50 par habitant. Ajoutez à cela une situation géographique stratégique et l'on comprend pourquoi Tramelan ne doit pas craindre pour l'avenir de son CRI; sans compter que la Constitution bernoise garantit son identité à la partie francophone.

Comme l'a relevé une récente réunion du Syndicat de communes l'occupation du Centre a été excellente. Pas moins de 87 cours différents en 1995, pour un total de 1601 participants. Cela représente tout de même 4330 jours de services. D'ailleurs, la commission de gestion a adressé une résolution portant sur le maintien du centre de Tramelan à l'intention de la conférence des Maires. De surcroît, on croit savoir que le canton du Jura serait intéressé à l'utilisation du CRI pour certaines communes proches de la région de Tramelan.

Les atouts existent et même si rien n'est définitivement acquis, Tramelan bénéficie d'attraits suffisants pour en faire un futur centre de compétence. □

Qu'est-ce qu'un cours PBC?

PBC: visite d'un cours

rm. Quatorze participants ont suivi un cours de protection des biens culturels (PBC), durant trois jours dans la région sédunoise. Protection civile les a rejoints à Sion pour une visite de la cathédrale et des archives cantonales, sous la conduite de Jean-Marc Biner.

Ce jour-là, l'ensemble des participants venant du Bas-Valais (Vouvry, St-Gingolph, Champéry, Martigny, Saxon, Conthey, Trient, Finhaut, Vernamiège) se sont retrouvés sur la place de la cathédrale de Sion. Deux femmes, volontaires, faisaient partie du groupe. Jean-Marc Biner a constaté, avec l'expérience, que le point commun des participants à un cours PBC est le résultat du choix personnel de chacun, répondant avant tout à une passion pour

l'histoire. Les professions s'échelonnent de la menuiserie en passant par un ingénieur en électronique, un comptable, des enseignants, un chef de gare jusqu'à l'employé de commerce. Pour Jean-Marc Biner, il s'agit donc d'un «auditoire» privilégié et motivé (quitte à froisser la modestie de Jean-Marc Biner, il faut aussi dire que sa passion est telle que l'on voit mal comment il pourrait en être autrement).

Le programme lui-même est fixé par l'OFPC. Pour chacun, le premier jour est un peu rébarbatif puisqu'il traite de toutes les bases légales, mais c'est une partie importante puisqu'elle permet de fixer les limites de la PBC. Le second jour, probablement le plus important pour Jean-Marc Biner, est consacré à des visites qui permettent à chacun de toucher du doigt les choses essentielles de l'existence, et tout particulièrement par la visite de la bibliothèque et des archives cantonales. Cela permet, un tant soit peu, de rattacher chacun à des racines communes et non pas de transformer, par une sorte d'alchimie mystérieuse,

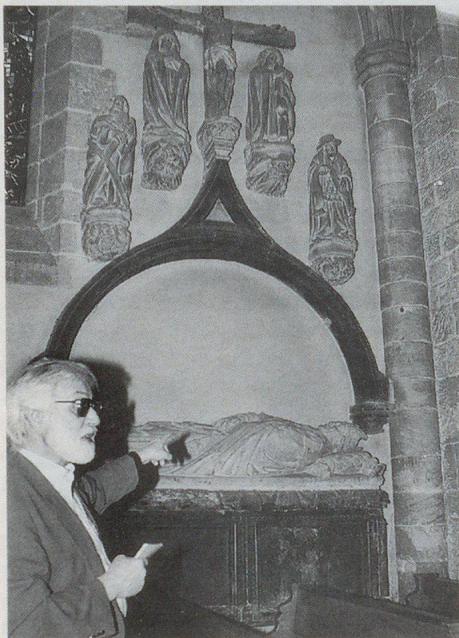
La cathédrale de Sion.



PHOTOS: RM-INFO, PULLY

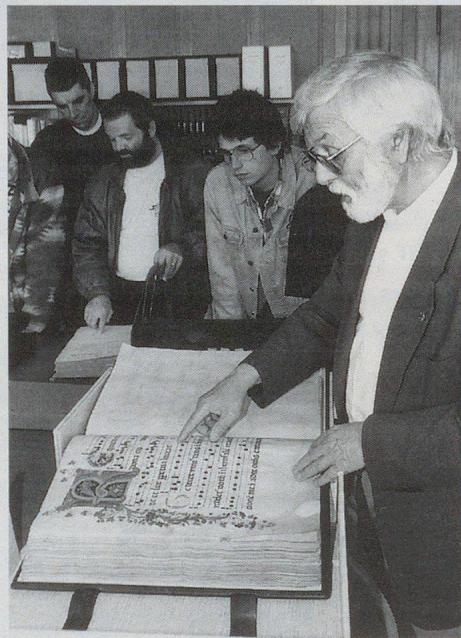


Le chanoine Emile Tscherrig tenant les reliques d'un évêque dont la châsse est en restauration.



«Que peut-on faire pour protéger ce tombeau?»

les participants en historiens d'art. En plus, bibliothèque et archives permettent d'apprendre les balbutiements d'une recherche, mais aussi les difficultés que l'on rencontre dans la quête d'un renseignement. C'est d'autant plus important que chacun devra ensuite faire le lien avec sa propre commune. Cette journée sert aussi d'exercice de planification d'intervention, comme de la préparation des inventaires. Même si la loi confère un cer-



«Malgré ces merveilleuses lettrines colorées et séchées à la poudre d'or, un tel registre n'est pas simple à consulter.»

tain pouvoir, cela n'exclut en aucun cas les contacts personnels que l'on se doit de prendre avec les propriétaires avant d'entamer un travail. Il y a ensuite une information sur toute la problématique de l'inventaire de sécurité que doivent créer les offices cantonaux, avec toute la technique que cela requiert et toutes les publications qui existent déjà. Pour Jean-Marc Biner, il ne s'agit donc pas de recréer la roue, mais bien plus simplement de rencontrer les

commissions culturelles qui auront certainement déjà réalisé une partie du travail. Le dernier jour est consacré à la suite de la planification d'intervention. A ce sujet, chacun reçoit des documents sur sa commune. Pour terminer, Jean-Marc Biner évoque un inventaire des objets de culte, réalisé il y a quelques années; cette phase permettra à chacun de créer son fil rouge. Une dernière information, sous forme de diapositives, donnera aux participants des indices essentiels pour faire la distinction, par exemple, entre un raccard, un grenier, une grange-écurie, une maison d'habitation, un mazot, un four à pain, un foulon, etc. En bref, une description des sept groupes de bâtiments ou de ruraux qui sont la spécificité valaisanne. Le but de tout le cours est bien de démontrer qu'il faut rester réaliste, et qu'il faut avant tout «documenter»; on ne pourra pas tout protéger et en tout cas pas à n'importe quel prix. Cela signifie aussi qu'il faut déjà prendre des mesures simples qui permettent d'éviter le vol ou le vandalisme.

Les temps forts de la visite

Les participants se retrouvent devant le parvis de la cathédrale de Sion, qui est, comme le raconte Jean-Marc Biner, une place où se côtoient huit siècles d'architecture. Pour lui, c'est ici que commence l'apprentissage du «regard», qui apporte les prémisses de la connaissance. Au passage, on se demande quelles précautions pourraient être prises pour protéger telle ou telle partie du bâtiment ou d'un détail de celui-ci.

Pour tous, le plus impressionnant aura sans doute été la visite commentée des hauts lieux de la cathédrale, par le chanoine Emile Tscherrig. Notamment la visite de la sacristie qui recèle bien des trésors, comme par exemple un ensemble d'habits et d'accessoires pour la célébration de messes et dont certains sont encore portés par l'évêque. Disposés entre de simples feuilles de papier de soie, dans des tiroirs en bois, ces habits accusent plusieurs centaines d'années; ils sont dans un état de fraîcheur remarquable. Mais, la plupart des belles pièces de la cathédrale sont maintenant exposées au musée de l'Évêché.

Après une visite de l'extraordinaire salle-musée Supersaxo, dont le plafond date du 16^e siècle, tout le monde s'est retrouvé à la bibliothèque cantonale. Chacun a pu admirer des documents originaux, de l'Acte de réunion du canton du Valais à la Confédération, les registres de recensement de la population, le registre des peines, des fonds de photos anciennes de l'arc alpin, reconnaissances de fiefs, etc. □